



## Première session du Dialogue international sur la migration 2022

### Mise en œuvre concrète du Pacte mondial sur les migrations : succès, défis et approches novatrices

28 février – 2 mars, 9 heures – 12 heures (EST), en ligne<sup>1</sup>

La première session du Dialogue international sur la migration (IDM) de 2022 sera consacrée au Forum d'examen des migrations internationales, qui fera le point sur la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Pacte mondial sur les migrations). À l'invitation de la résolution A/RES/73/195 de l'Assemblée générale relative au Pacte mondial, l'IDM contribuera « au Forum d'examen des migrations internationales en fournissant des données pertinentes et des éléments concrets, en faisant part des meilleures pratiques et des approches novatrices ainsi qu'en formulant des recommandations relatives à la mise en œuvre du Pacte mondial ».

L'IDM précède de façon opportune le Forum d'examen des migrations internationales. Il vise à encourager le dialogue entre les États Membres de l'OIM, les parties prenantes et les partenaires sur les progrès accomplis par la communauté internationale vers la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les migrations depuis son adoption, en 2018. Des objectifs précis du Pacte mondial, regroupés en trois thèmes et sélectionnés conformément aux priorités définies par le Secrétaire général des Nations Unies dans son rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Pacte, feront l'objet d'une attention particulière au cours du Dialogue.

La première journée, qui a pour thème « Réduire les risques et les vulnérabilités pour les migrants », sera consacrée aux pratiques novatrices qui permettent de sauver des vies et de protéger les migrants en situation de vulnérabilité, ainsi qu'aux lacunes et difficultés liées à la fourniture d'une aide humanitaire vitale aux migrants internationaux. Les occasions de faciliter des voies de migration sûres, ordonnées et régulières et les possibilités de régularisation qui contribuent à faire progresser les efforts de lutte contre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains seront également examinées.

La deuxième journée sera consacrée au thème « Faciliter la migration régulière » et s'intéressera aux moyens de mettre à profit les efforts déployés au niveau international pour créer les conditions qui permettent la mobilité, tant au quotidien que lors de crises mondiales soudaines, comme les pandémies, ou de problèmes plus durables, comme le changement climatique. L'identité juridique en tant que facteur d'égalité, de développement durable, de mobilité mondiale, de bien-être et de protection des migrants sera examinée, ainsi que la manière dont les États peuvent œuvrer à la multiplication et à l'amélioration des voies de migration régulières dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

La troisième journée sera consacrée au thème « Promouvoir l'inclusion et l'autonomisation socioéconomiques des migrants ». Les répercussions de la COVID-19 sur le statut socioéconomique et le bien-être des groupes défavorisés ont mis en évidence et exacerbé les inégalités socioéconomiques et ont

---

<sup>1</sup> Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition de l'OIM.

entravé les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. À l'appui du Programme commun appelant à reconstruire en mieux, une attention particulière sera portée à la manière dont les questions de développement durable s'inscrivent dans la coopération internationale en matière de mobilité et vice versa. L'IDM sera l'occasion d'examiner comment la bonne gouvernance des migrations, par la mise en œuvre du Pacte mondial, peut être considérée comme un bien mondial qui contribue au développement durable, conformément au Programme commun du Secrétaire général. Des exemples de pratiques et d'innovations concernant le recrutement éthique, l'accès aux services élémentaires, l'inclusion pleine et entière et la cohésion sociale, les compétences, les diasporas, les rapatriements de fonds et l'inclusion financière seront présentés.

Cette première session de l'année, qui se tient habituellement au Siège des Nations Unies à New York, se déroulera en ligne du 28 février au 2 mars, de 9 heures à 12 heures (heure de New York). Elle réunira des spécialistes de la migration, des gouvernements et des praticiens œuvrant à des approches novatrices, et fournira des données et des éléments factuels sur la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations. Elle s'inscrira dans le prolongement des discussions afférentes à la mise en œuvre du Pacte mondial sur les migrations qui avaient été menées aux sessions précédentes de l'IDM, notamment lors de l'IDM 2021, tenu les 14 et 15 octobre derniers, qui comprenait une session sur la voie à suivre dans la perspective du Forum d'examen des migrations internationales et la manière dont l'IDM pouvait contribuer à sa préparation. Les conclusions de cette session seront communiquées aux États et à toutes les parties prenantes concernées avant le Forum d'examen des migrations internationales à l'appui des préparatifs du Forum et des discussions qui y seront menées.

### Ordre du jour provisoire annoté

<b>Première journée – Réduire les risques et les vulnérabilités pour les migrants</b>	
<b>9 h – 9 h 30</b>	<p><b>Ouverture : Renforcer la coopération internationale en matière de gouvernance des migrations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>António Vitorino, Directeur général de l'OIM</b></li> <li>• <b>Abdulla Shahid, Président de la 76<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies (message vidéo)</b></li> <li>• <b>Rabab Fatima, Ambassadrice, Représentante permanente du Bangladesh auprès des Nations Unies, cofacilitatrice de la déclaration sur les progrès du Forum d'examen des migrations internationales</b></li> <li>• <b>Catalina Devandas Aguilar, Ambassadrice, Représentante permanente du Costa Rica, Présidente du Conseil de l'OIM</b></li> </ul>
<b>9 h 30 – 10 h 45</b>	<p><b>Panel 1 : Sauver des vies et protéger les migrants en situation de vulnérabilité</b></p> <p>Depuis 2014, plus de 45 000 personnes dans le monde ont perdu la vie au cours d'un voyage de migration. De nombreux autres décès de migrants ne sont pas recensés, qu'ils se produisent sur des itinéraires irréguliers ou dans les pays de destination. En outre, les corps des migrants – même lorsqu'ils sont recensés – ne sont que rarement identifiés, ce qui signifie que d'innombrables familles sont confrontées à la douleur ambiguë de ne pas savoir ce qu'il est advenu de leurs proches après qu'ils ont quitté leur foyer. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'objectif 8 du Pacte mondial a reçu trop peu d'attention de la part des gouvernements, et très peu d'exemples de mesures concrètes sont donnés dans les examens régionaux du Pacte</p>

	<p>réalisés en 2021. Cette absence de mesures significatives va à l’encontre des appels du Pacte mondial en faveur de migrations « sûres » et est contraire au droit à la vie et aux devoirs qui en découlent pour les États, consacrés par le droit international des droits de l’homme. Elle a des conséquences durables pour les dizaines de milliers de familles qui restent à la recherche d’êtres chers perdus lors de la migration.</p> <p>Ce panel sera l’occasion, pour les États et les autres parties prenantes concernées, de discuter de la manière d’améliorer les opérations de recherche et de sauvetage, de l’élaboration de mécanismes de débarquement clairs, sûrs et prévisibles, de la fourniture d’une aide humanitaire vitale, de la création de voies de coordination transnationales sur les migrants portés disparus et de la protection des droits de l’homme le long des routes migratoires.</p> <p>Questions proposées pour orienter les débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment mettre en lumière l’objectif 8 du Pacte mondial sur les migrations et obtenir de meilleurs résultats ? Le Forum d’examen des migrations internationales offre-t-il des possibilités de progresser vers la réalisation de cet objectif ?</li> <li>• Comment les États Membres peuvent-ils prévenir les décès de migrants, individuellement et à la faveur d’une coordination transnationale ?</li> <li>• Comment les États Membres peuvent-ils mieux identifier les migrants portés disparus, qu’il s’agisse des innombrables dépouilles humaines non identifiées associées à des décès sur des routes irrégulières ou des milliers de cas de disparition non résolus signalés par les familles dans les pays d’origine, de transit et de destination ?</li> <li>• Comment le système des Nations Unies peut-il améliorer son soutien aux États Membres à cet égard, notamment en matière de renforcement des capacités, de coordination et de fourniture d’une aide humanitaire vitale aux migrants internationaux ?</li> </ul> <p>Modératrice : <b>Ugochi Daniels, Directrice générale adjointe chargée des opérations de l’OIM</b></p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mariam Yassin Hagi Yussuf, Envoyée spéciale pour les droits des enfants et des migrants, Cabinet du Premier Ministre, République fédérale de Somalie</b></li> <li>• <b>Florian von König, Chef adjoint, Projet sur les personnes portées disparues, CICR</b></li> <li>• <b>Lala Arabian, Directrice exécutive/Coordonnatrice de la protection, Association Insan, Cross-Regional Center for Refugees and Migrants</b></li> </ul>
<p><b>10 h 45 – 12 h</b></p>	<p><b>Panel 2 : Lutter contre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes</b></p> <p>L’objectif 9 du Pacte mondial sur les migrations préconise un renforcement de la coopération internationale entre les pays d’origine, de transit et de destination à des fins de réponse efficace et transnationale au trafic illicite de migrants. Pour atteindre cet objectif, il est fondamental de garantir l’accès aux voies de migration régulières. La COVID-19 a eu des incidences négatives sur les voies régulières, tant pour ceux qui cherchent à immigrer que pour ceux qui veulent rentrer chez eux. Un engagement plus fort des États est nécessaire à cet égard pour remédier à l’application trompeuse des normes internationales au niveau national afin de lutter contre le trafic illicite de</p>

migrants, étroitement lié à la migration irrégulière. Étant donné que la ligne de démarcation entre le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains est parfois floue – les migrants introduits clandestinement étant de plus en plus victimes de mauvais traitements et d'exploitation – le trafic illicite peut souvent se transformer en traite.

L'objectif 10 vise à prévenir, combattre et éliminer la traite de personnes dans le cadre des migrations internationales. Les migrants dépourvus de documents en situation irrégulière sont des proies faciles pour les trafiquants. Étant donné qu'ils ne sont pas protégés et se trouvent souvent dans l'incertitude, ils risquent fort de tomber aux mains de réseaux criminels et d'être victimes de violence, d'exploitation ou de mauvais traitements. Selon les dernières données recueillies par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 45 % de toutes les victimes identifiées étaient victimes de la traite transfrontalière. Même lorsqu'une aide est disponible, les victimes peuvent ne pas être en mesure de rentrer chez elles en raison des menaces des trafiquants ou du risque élevé d'être à nouveau victimes de la traite. Dans certains cas, les victimes qui demandent de l'aide subissent de surcroît la stigmatisation, le blâme et l'humiliation, voire la criminalisation conduisant à l'arrestation et à la détention. Pour faire face à ces difficultés, certains États proposent une régularisation pour des raisons fondées sur les droits de l'homme ou pour des motifs humanitaires<sup>2</sup>, ou accordent le statut de réfugié<sup>3, 4</sup>. Dans ce contexte, ce panel a pour objectif d'examiner ces difficultés et d'étudier les possibilités de faciliter les voies permettant des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que les options de régularisation qui sont essentielles à la réalisation des objectifs 9 et 10 du Pacte mondial sur les migrations. Ce panel sera également l'occasion de s'intéresser aux moyens d'améliorer la gouvernance des migrations et de combattre la migration irrégulière, ainsi que d'étudier la façon de combiner la régularisation : i) à des sanctions appropriées contre les trafiquants et les employeurs recrutant des migrants irréguliers ainsi qu'à des contrôles aux frontières suffisants ; et ii) à la non-criminalisation des victimes et à un accès inconditionnel à la protection et à la justice garanti aux victimes de la traite.

Ce panel examinera en outre les moyens de mettre en place une collaboration efficace et fructueuse ainsi que des partenariats multipartites et intersectoriels constructifs, associant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, notamment avec les secteurs financier et technologique, en sus des forums interinstitutionnels tels que le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes, l'Alliance 8.7 et le Programme 2030, les pactes mondiaux et les processus régionaux<sup>5</sup>.

Questions proposées pour orienter les débats :

---

<sup>2</sup> HCDH-DLA Piper, Admission and Stay Based on Human Rights and Humanitarian Grounds: a Mapping of National Practice, 2018.

<sup>3</sup> Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes, document d'orientation

<sup>4</sup> En Italie, en vertu de l'article 18 du décret législatif 286 du 25 juillet 1998, les victimes de la traite d'êtres humains peuvent obtenir un permis de séjour temporaire initial de six mois qui peut être prolongé de 12 mois si cela est jugé nécessaire. À l'expiration de la période maximale de 18 mois, la victime peut demander la conversion du permis de séjour temporaire en un visa de travail ou d'études.

<sup>5</sup> Déclaration politique de 2021 sur l'application du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes : projet de résolution / présenté par le Président de l'Assemblée générale

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quelles pratiques prometteuses sont mises en œuvre pour prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, y compris en ce qui concerne l'utilisation de mécanismes transnationaux, régionaux et bilatéraux pour échanger des informations et des renseignements pertinents sur les itinéraires de trafic illicite, les modes opératoires et les transactions financières des réseaux de passeurs ?</li> <li>• Quels progrès ont été réalisés en ce qui concerne les difficultés d'identification, aux fins de protection et d'aide, des migrants objets de trafic illicite, en particulier dans des circonstances aggravantes ?</li> <li>• Dans quelle mesure les migrants ont-ils la garantie de ne pas être passibles de poursuites pénales pour avoir été introduits clandestinement ?</li> <li>• Quelle forme de soutien aiderait les États à coopérer avec d'autres États pour surveiller les itinéraires irréguliers susceptibles d'être mis à profit par les trafiquants pour recruter et maltraiter des migrants ?</li> <li>• Quelles mesures ont été prises pour améliorer l'identification, la protection et l'assistance aux migrants devenus victimes de la traite et pour renforcer les poursuites contre les trafiquants ? Quelles mesures ont été prises pour garantir aux victimes de la traite l'accès à des systèmes de signalement sûrs et à la justice ?</li> <li>• Quelles sont les principales lacunes à combler en matière d'éléments factuels pour éclairer les efforts de lutte contre la traite ?</li> </ul> <p>Modérateur : <b>Federico Soda, Chef de mission de l'OIM en Libye</b></p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Raoudha Laabidi, Présidente de l'Instance nationale de lutte contre la traite des personnes, Tunisie</b></li> <li>• <b>Silke Albert, Coordonnateur de projets sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants, ONUDC</b></li> <li>• <b>Bandana Pattanaik, Coordonnatrice internationale, Global Alliance Against Traffic in Women</b></li> </ul>
--	--

<b>Deuxième journée – Faciliter la migration régulière</b>	
--	--

<b>9 h – 10 h</b>	<p><b>Panel 1 : Identité juridique : faciliter la migration régulière et l'accès aux droits</b></p> <p>Environ un milliard de personnes dans le monde n'ont pas d'identité juridique officiellement enregistrée auprès des autorités nationales compétentes. Il est fondamental de promouvoir l'accès de toute personne à une identité juridique, afin qu'elles puissent bénéficier des voies de migration régulières et de moyens de subsistance sûrs et dignes, et afin de protéger les migrants et de faciliter l'accès aux droits et aux services. À cause de la COVID-19, l'accès à l'identité juridique sera de plus en plus nécessaire car, selon toute probabilité, les données sanitaires associées à une identité juridique précise revêtiront une importance accrue dans les futurs critères d'admission et de séjour. Dans le droit fil de la Vision stratégique 2019-2023 de l'OIM, et eu égard à l'attention accrue portée au niveau mondial à l'identité juridique en tant que facteur d'égalité, de développement durable, de mobilité mondiale, de bien-être et de protection pour les migrants, ce panel s'intéressera à la question de l'identité juridique et à son intersection avec la migration, et mettra l'accent sur le rôle que peut jouer l'OIM en ce qui concerne les engagements en matière d'identité juridique</p>
-------------------	--

énoncés dans les objectifs de développement durable (ODD) et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

Avec le lancement de sa stratégie relative à l'identité juridique, l'OIM est déterminée à porter une attention accrue à l'identité juridique en tant que facteur essentiel de la mobilité mondiale et de la réalisation des droits des migrants. Elle redoublera d'efforts pour faire en sorte que tous les migrants, quel que soit leur statut juridique, aient un accès égal et non discriminatoire à l'identité juridique et aux documents voulus, que les systèmes relatifs à l'identité juridique soient conformes aux droits, et que l'utilisation de l'identité juridique par les États n'entraîne pas de discrimination ou d'autres violations des droits des migrants dans le cadre de la facilitation de la mobilité mondiale. L'objectif de ce panel est de savoir comment y parvenir en examinant les questions proposées ci-dessous.

Questions proposées pour orienter les débats :

- Comment les États Membres mettent-ils en œuvre l'objectif 4 du Pacte mondial sur les migrations visant à faire de la preuve de l'identité légale une priorité politique ?
- Que faut-il faire pour garantir un accès non discriminatoire pour tous, y compris les migrants de tous statuts (statut juridique, accès géographique, barrières linguistiques, procédures requises, obstacles financiers, etc.) et pour faire en sorte que les systèmes d'identité juridique soient conformes aux droits et que les identités juridiques ne seront pas utilisées pour exercer une discrimination illégale à la frontière (entrée et admission) ?
- Comment tirer parti des partenariats par l'intermédiaire du groupe de travail des Nations Unies sur l'identité juridique ?
- Comment améliorer les systèmes d'enregistrement, y compris les registres d'état civil, et l'accès aux systèmes de documentation pour s'assurer qu'ils sont conformes aux droits ?
- Quelles sont les principales capacités opérationnelles et techniques dont ont besoin les pays qui cherchent à améliorer l'accès aux systèmes d'état civil et à la délivrance de documents d'identité, notamment en ce qui concerne les solutions relatives aux technologies de l'information et des communications assorties de solides mesures de protection des données ?
- Quelles pratiques exemplaires sont suivies pour mieux équiper les représentants consulaires à l'étranger afin qu'ils puissent fournir aux migrants un soutien en matière d'identité juridique, notamment en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et la délivrance d'actes d'état civil ? Quels sont les efforts récemment entrepris en matière de développement des capacités et d'échange de pratiques exemplaires ?
- Quels obstacles précis peuvent empêcher l'inclusion des migrants dans les programmes visant à accroître leur accès à l'identité juridique et aux documents dans leur pays de destination ?

Modératrice : **Ugochi Daniels, Directrice Générale adjointe chargée des opérations de l'OIM**

Orateurs :

- **Jaime Vázquez Bracho, Directeur général des services consulaires au Ministère des affaires étrangères du Mexique**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Kristof Tamas, Conseiller principal, Ministère de la justice, Division des migrations, Suède</b></li> <li>• <b>Niall McCann, Conseiller politique et Administrateur de projets sur l'identité juridique, PNUD</b></li> </ul>
<p><b>10 h – 11 h</b></p>	<p><b>Panel 2 : Améliorer la prévisibilité et lutter contre les inégalités pour l'avenir de la mobilité humaine à l'ère de la pandémie</b></p> <p>La pandémie de COVID-19 a montré à quel point les migrants font partie intégrante de la société dans laquelle ils résident, et a mis en lumière le rôle essentiel qu'ils jouent dans des secteurs économiques clés. Cependant, elle a également montré et exacerbé les inégalités structurelles et les difficultés auxquelles se heurtent déjà les migrants dans les pays et d'un pays à l'autre, y compris les migrants en situation irrégulière ou de vulnérabilité. Les modifications incessantes des conditions d'admission et de séjour ont eu un impact direct sur l'accessibilité et l'inclusivité de la mobilité transfrontalière, accroissant les disparités existantes en matière d'accès à la migration régulière. Plus récemment, étant donné la distribution inégale des vaccins, des efforts ont été faits pour rouvrir les frontières avec des protocoles de dépistage de la COVID-19 ou de vaccination. Toutefois, la gestion des voyages transfrontaliers reste localisée, fragmentée et largement non coordonnée, malgré les engagements pris dans le cadre du Règlement sanitaire international (RSI 2005), et les voyageurs et les migrants risquent toujours de rester bloqués et de ne pas pouvoir migrer. Il faut que les États Membres collaborent par-delà les frontières et de manière intersectorielle pour améliorer la prévisibilité et la certitude en matière de mobilité transfrontalière, tout en intégrant pleinement les préoccupations de santé publique et en renforçant les capacités de gestion des admissions et du séjour de manière sûre et équitable.</p> <p>L'objectif de ce panel est de discuter de la manière dont la communauté internationale peut, aux niveaux national et international, améliorer la prévisibilité de la mobilité humaine en temps de crise – qu'il s'agisse d'une crise soudaine comme une pandémie ou de difficultés de plus longue durée comme le changement climatique – et faire en sorte que la gouvernance des migrations fasse partie de la solution. Le panel sera l'occasion de discuter des conséquences à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19 sur les restrictions à la circulation qui en découlent pour les systèmes de mobilité mondiaux, la santé et le statut socioéconomique des migrants, et leurs incidences sur la réalisation des résultats en matière de développement durable. Il s'intéressera à la façon dont l'évolution des exigences et des conditions d'admission et de séjour a influé sur l'accès aux voies régulières, et examinera les solutions et innovations requises pour améliorer l'accessibilité de la migration régulière et faire en sorte qu'elle n'exacerbe pas davantage les inégalités et les vulnérabilités.</p> <p>Il est important de renforcer la coordination, y compris la gestion intégrée des frontières et l'intégration systématique des mesures sanitaires pour faciliter la mobilité transfrontalière. Une attention particulière sera portée à la manière dont nous pouvons garantir la préparation à la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale, tout en assurant une mobilité humaine équitable. Comme l'ont relevé un très grand nombre d'États Membres de l'OIM à la session du Conseil de l'OIM tenue en novembre 2021, les débats de ce panel devraient également répondre au besoin de cohérence entre l'action sur la mobilité humaine inclusive, les discussions en cours à l'OMS sur le Règlement sanitaire international (2005), et la décision d'entamer des négociations sur une convention ou</p>

	<p>un accord de l'OMS concernant la prévention, la préparation et la riposte en cas de pandémie.</p> <p>Questions proposées pour orienter les débats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment faire en sorte que l'évolution des exigences en matière de voyage, d'admission et de séjour ne creuse pas davantage les inégalités d'accès à la migration régulière ?</li> <li>• Dans quelle mesure les États peuvent-ils s'appuyer sur des solutions numériques pour faciliter l'accès continu aux processus d'admission et de séjour, tout en apportant un soutien aux migrants en situation de vulnérabilité et en favorisant l'accès aux services de santé ?</li> <li>• Comment les États peuvent-ils promouvoir, de manière coordonnée, des migrations sûres, saines et ordonnées dans le cadre de la préparation et de riposte en cas de pandémie, afin de garantir une inclusion équitable des migrants et d'éviter que l'avenir de la mobilité ne reste fragmenté ?</li> <li>• Comment le système des Nations Unies peut-il tirer parti du solide partenariat OIM-OMS pour favoriser la coopération transfrontalière et intersectorielle afin d'améliorer la gouvernance de la mobilité transfrontalière, tout en intégrant pleinement les préoccupations d'équité en matière de santé publique et en renforçant le Règlement sanitaire international (2005) ?</li> <li>• Comment faire en sorte que les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial sur les migrations s'inscrivent dans, et contribuent à, la réduction des inégalités prévue par le Programme 2030, et comment renforcer ce lien pour que la gouvernance des migrations soit considérée comme un bien mondial et un facteur de réussite permettant réellement de ne laisser personne de côté ?</li> </ul> <p>Modératrice : <b>Meghan Benton, Directrice de recherche, MPI International Program et MPI Europe</b></p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rongvudhi Virabutr, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint et Chargé d'affaires a.i. de la Thaïlande auprès des Nations Unies à Genève</b></li> <li>• <b>Nedret Emiroglu, Directrice, Renforcement de la préparation des pays aux urgences sanitaires, OMS</b></li> <li>• <b>David Donoghue, membre émérite, Overseas Development Institute</b></li> </ul>
<p><b>11 h – 12 h</b></p>	<p><b>Panel 3 : Migration, environnement et changement climatique : de l'adaptation aux voies régulières</b></p> <p>Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières de 2018, le tout premier cadre mondial négocié sur la migration, prend acte du fait que la migration dans le contexte du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et des catastrophes est une réalité. Il s'agit d'un tournant historique dans la gouvernance des migrations. Les États ont formellement pris acte des effets de l'environnement, y compris le changement climatique, sur la migration. Cette réalisation s'appuie sur plusieurs autres cadres. En 2015, les États ont adopté l'Accord de Paris sur le changement climatique, qui reconnaît les droits de l'homme des migrants et exhorte les États à les respecter lorsqu'ils prennent des mesures climatiques. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, dans lequel les États soulignaient que les déplacements forcés étaient une conséquence des catastrophes, a été adopté</p>



la même année. En 1994, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification a été le tout premier accord environnemental intergouvernemental à établir un lien explicite entre les questions de migration et les changements environnementaux.

L'objectif de ce panel est de réfléchir aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces engagements, et aux moyens de continuer à les renforcer. Il permettra d'examiner la manière dont les États peuvent mettre au point des mesures concrètes pour intégrer les questions de migration dans les politiques et cadres d'adaptation au changement climatique et de réduction des risques de catastrophe (et vice versa) aux niveaux national et régional. Malgré les progrès significatifs réalisés pour faire avancer les discussions politiques sur la migration dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement à l'échelle mondiale, il est nécessaire de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre cohérente et systématique des engagements et recommandations mondiaux. Ce panel sera l'occasion de discuter des annonces de contributions des États et des moyens permettant de promouvoir la multiplication et l'amélioration des voies de migration régulières dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement, y compris les programmes d'emploi, les visas humanitaires, les protocoles de libre circulation, les protocoles de transhumance, les loteries de visas et d'autres solutions juridiques. Il établira également des liens avec les engagements pris dans le cadre des négociations sur le changement climatique lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Questions proposées pour orienter les débats :

- Quelles sont les possibilités qui s'offrent aux gouvernements en ce qui concerne les voies de migration régulières dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ?
- Comment faire de la migration une solution pour fuir les catastrophes mortelles et s'adapter au changement climatique ?
- Comment les États peuvent-ils mettre en œuvre de manière cohérente les engagements énoncés dans le Pacte mondial sur les migrations, l'Accord de Paris et le Cadre de Sendai ?
- Comment mesurer les progrès accomplis en ce qui concerne la migration dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'objectif 2 du Pacte mondial – *Lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine* – dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ? Quels sont les progrès réalisés par votre gouvernement ?
- Quelles sont les difficultés auxquelles se heurte la mise en œuvre de l'objectif 5 du Pacte mondial – *Faire en sorte que les filières de migration régulière soient accessibles et plus souples* – dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ? Quels sont les progrès réalisés par votre gouvernement ?
- Quelles voies régulières votre gouvernement a-t-il créées/mises en place pour la migration dans le contexte des catastrophes, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement ?

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Que fait votre gouvernement pour atténuer les catastrophes, le changement climatique et la dégradation de l’environnement et y faire face ?</li> </ul> <p>Modératrice : <b>Caroline Dumas, Envoyée spéciale pour la migration et l’action climatique, OIM</b></p> <p>Orateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eileen Wedel, Directrice adjointe, Bureau de la population et des migrations internationales, Département d’État des États-Unis d’Amérique</b></li> <li>• <b>Margaret Anyetei-Agama, Directrice par intérim chargée de la santé et des affaires humanitaires, Commission de l’Union africaine</b></li> <li>• <b>Kayly Ober, Avocate principale et gestionnaire de programme pour le Programme sur les déplacements climatiques, Refugees International</b></li> </ul>
<b>Troisième journée – Promouvoir l’inclusion et l’autonomisation socioéconomiques des migrants</b>	
<b>9 h – 10 h 15</b>	<p><b>Panel 1 : L’inclusion des migrants dans le relèvement de la COVID-19 et la protection sociale – un nouveau contrat social</b></p> <p>Conformément à Notre Programme commun, qui appelle à un renouvellement du contrat social, il est impératif que la planification du relèvement après la COVID-19 et les régimes de protection sociale tiennent compte des divers besoins et des identités intersectionnelles des populations qui risquent d’être laissées pour compte dans les communautés. La mobilisation des acteurs traditionnels et de nouveaux acteurs – organisations de migrants et de la diaspora, maires et autorités locales, parlementaires, secteur privé, organisations de la société civile, jeunes, médias, etc. – sera essentielle pour garantir une meilleure adhésion à la cocréation de solutions novatrices et de nouvelles méthodologies visant à remédier à l’élargissement de la fracture socioéconomique et numérique et à fournir une protection sociale aux migrants en situation irrégulière ou informelle.</p> <p>Or, la pandémie de COVID-19 continue de nuire au bien-être socioéconomique des migrants. Des obstacles structurels, tels qu’un accès limité ou inexistant aux droits et aux services sociaux, ont amplifié la situation déjà défavorable des migrants, en particulier celle des femmes, des enfants, des personnes présentant un handicap, des personnes âgées, des membres de la communauté LGBTIQ+ et des personnes en situation irrégulière ou informelle. Les vaccins étant plus largement disponibles mais inégalement distribués, des mesures concertées sont en cours pour rouvrir les frontières avec des protocoles de dépistage de la COVID-19 ou de vaccination requis. Toutefois, de nombreux migrants sont constamment menacés d’être bloqués, séparés de leur famille ou incapables d’accéder aux voies de migration régulières, tout en étant confrontés à des risques sanitaires élevés, à l’isolement social et à la pauvreté numérique. En outre, beaucoup continuent d’être la cible de discriminations, de discours de haine et de racisme, ce qui sape la confiance mutuelle, la cohésion sociale et leurs contributions positives à la lutte contre la pandémie. Malgré cela, la pandémie a également mis en évidence la valeur de l’engagement multipartite et de la coopération entre acteurs locaux et nationaux dans tous les secteurs gouvernementaux, ce qui a accéléré la mise en place d’approches novatrices pour faire face à la pandémie et a favorisé l’inclusion des migrants dans le déploiement du vaccin et la réalisation de la couverture sanitaire universelle, entre autres. Les migrants et les groupes de la diaspora sont devenus des acteurs clés de la lutte contre la pandémie et</p>

du redressement socioéconomique de leurs pays d'accueil et d'origine. Dans l'esprit du nouveau contrat social et conformément au Pacte mondial, il est essentiel non seulement de mobiliser les « détenteurs d'obligations », mais aussi de donner aux communautés de migrants et aux communautés locales les moyens de répondre avec efficacité à la pandémie et de favoriser des sociétés inclusives et solidaires.

L'objectif de ce panel est d'étudier ce qu'il faut faire pour que les migrants soient inclus dans les plans de relèvement après la COVID-19, et comment un nouveau contrat social tel qu'envisagé dans le Programme commun des Nations Unies peut favoriser des changements concrets et significatifs dans la façon dont les migrants sont dépeints et dans leurs résultats socioéconomiques. Ce panel sera l'occasion de trouver et d'analyser des idées sur l'application de nouvelles méthodologies (notamment pour lutter contre la fracture numérique), et les difficultés que pose l'extension de la protection sociale, notamment aux migrants en situation irrégulière et informelle. L'importance de l'inclusion des migrants pour parvenir à une couverture sanitaire universelle (ODD 3.8) fera l'objet d'une discussion, tout comme le rôle que jouent les groupes de la diaspora pour favoriser l'inclusion des migrants dans les pays de destination, ainsi que le rôle des autorités locales et des administrations des mairies.

Questions proposées pour orienter les débats :

- Quels sont les principaux défis que pose la mise en œuvre du Programme commun des Nations Unies, qui vise à ne laisser personne de côté et à renouveler le contrat social ? Qu'en est-il des migrants et des autres groupes de population mobiles ?
- Comment la migration peut-elle être présentée comme un bien mondial et une partie intégrante de la réalisation du Programme 2030, et comment cela peut-il appuyer les arguments en faveur du multilatéralisme ?
- Quelles sont les principales conditions que les États Membres et les partenaires devraient remplir pour que les migrants continuent de contribuer au relèvement après la COVID-19 ?
- Comment parvenir à la couverture sanitaire universelle ainsi qu'à la protection sociale pour les migrants ? Comment les États qui y sont parvenus ont-ils procédé (exemples de pratiques efficaces) ?
- Quels acteurs traditionnels ou autres acteurs devraient être associés aux efforts déployés à l'appui de l'inclusion et de la protection sociale des migrants ? Comment les gouvernements pourraient-ils soutenir la mobilisation de tous les partenaires concernés ?
- Quelles sont les possibilités et les solutions novatrices qui peuvent être introduites pour assurer la pleine inclusion des migrants et la cohésion sociale, et donner des moyens d'action aux migrants et aux communautés dans la lutte contre la COVID-19 et le relèvement ?

Modérateur : **Marius Olivier, Professeur extraordinaire à la Faculté de droit de l'Université du Nord-Ouest, Afrique du Sud, et Directeur de l'Institute for Social Law and Policy (ISLP)**

Orateurs :

- **Sarah Lou Y. Arriola, Sous-Secrétaire chargée des travailleurs migrants, Ministère des affaires étrangères, Philippines**
- **Forward Maisokwadzo, Conseiller pour l'inclusion auprès du Maire de Bristol**
- **Charles Senessie, Président du Afro-European Medical and Research Network**

10 h 15 – 11 h 30

**Panel 2 : Repenser la migration qualifiée pour remédier aux pénuries de main-d'œuvre persistantes**

La transformation des marchés du travail, l'évolution démographique de la main-d'œuvre, les nouvelles exigences en matière de compétences et les nouveaux besoins en main-d'œuvre ont donné un coup de fouet à la migration qualifiée. Les pays du monde entier sont de plus en plus confrontés non seulement à un manque de travailleurs pour maintenir des infrastructures essentielles et la productivité économique, mais également à une pénurie de compétences spécifiques pour stimuler l'innovation et la croissance.

Si la migration qualifiée ne représente pas un nouveau moyen de répondre aux besoins du marché du travail, son potentiel pour les pays de destination et d'origine est resté largement inexploité. Utilisés de manière efficace, les partenariats pour la mobilité des compétences peuvent favoriser le développement du capital humain et des compétences dans les pays d'origine et de destination, répondre aux besoins du marché du travail de part et d'autre du continuum migratoire et contribuer au développement des compétences des travailleurs, à leur compétitivité et à l'augmentation de leur rémunération, lorsqu'ils sont recrutés conformément à leur niveau de compétence. Les partenariats pour la mobilité des compétences ne sont pas seulement un instrument au service des marchés du travail et du développement à l'échelle locale, mais aussi un outil permettant d'encourager la coopération entre pays afin de réduire les inégalités socioéconomiques et de remédier à la fracture de compétences dans le monde.

L'objectif de ce panel est de réfléchir à la manière dont les systèmes de migration peuvent être mieux exploités pour répondre aux besoins du marché du travail. Il sera l'occasion de se demander comment les politiques en matière de migration qualifiée peuvent être repensées pour mieux répondre aux pénuries de main-d'œuvre et libérer le potentiel de la main-d'œuvre migrante. Les discussions porteront aussi sur la manière de concevoir les partenariats existants pour la mobilité des compétences selon une approche collaborative et globale de la migration fondée sur les compétences, conformément à l'approche à 360 degrés du Pacte mondial, et sur la base d'une large participation multipartite. Aujourd'hui, de nombreux systèmes de migration restent déconnectés des politiques générales relatives à l'éducation, à la formation et au marché du travail, les partenariats pour les compétences ou les programmes de mobilité sont souvent en décalage avec les besoins actuels du marché du travail, et les atouts et compétences des migrants sont souvent sous-exploités. Sur la base des « cinq axes de changement pour l'ONU 2.0 », il faut non seulement améliorer les données et la prospective pour mieux mettre en concordance les systèmes d'éducation, de migration et du marché du travail, mais aussi renforcer la coopération entre les pays en ce qui concerne l'anticipation, l'évaluation, le développement, le transfert et la reconnaissance des compétences. À cet égard, de nouveaux partenariats et des solutions novatrices ont été mis au point et expérimentés dans le monde entier, ce qui a permis de trouver de nouvelles façons d'envisager la migration des travailleurs qualifiés et les partenariats pour la mobilité, afin que toutes les parties concernées en tirent profit.

Questions proposées pour orienter les débats :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quel rôle peuvent jouer les partenariats pour la mobilité des compétences afin de combler les pénuries de compétences et de main-d'œuvre, par rapport à d'autres stratégies telles que le développement du capital humain, la reconversion et le perfectionnement de la main-d'œuvre et l'automatisation ?</li> <li>• Comment peut-on mieux tirer parti des systèmes de migration pour répondre aux besoins du marché du travail ? Comment les pays d'origine et de destination peuvent-ils en bénéficier équitablement ? Quelles sont les bonnes pratiques existantes ?</li> <li>• Quel peut être le rôle du secteur privé et des partenariats public-privé dans l'anticipation, le développement et la certification des compétences ?</li> <li>• Comment les partenariats pour la mobilité des compétences peuvent-ils remédier aux problèmes d'exode des cerveaux ? Quelles sont les approches et les bonnes pratiques existantes ?</li> </ul> <p>Modératrice : <b>Amy E. Pope, Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes de l'OIM</b></p> <p>Orateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marian Campbell Jarvis, Sous-Ministre adjointe, Politiques stratégiques et de programmes, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada</b></li> <li>• <b>Avneet Kaur, Responsable Collaborations internationales et Stratégie institutionnelle, Société nationale indienne de développement des compétences</b></li> <li>• <b>Helen Dempster, chercheuse en politique et Directrice adjointe chargée de la migration, des déplacements et de la politique humanitaire, Centre pour le développement mondial</b></li> </ul>
11 h 30 – 12 h	<p><b>Clôture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amy E. Pope, Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes de l'OIM</b></li> <li>• <b>Monique Pariat, Directrice générale, Direction générale de la migration et des affaires intérieures, Commission européenne</b></li> <li>• <b>Alicja Lelwic, Responsable de l'intégration économique et sociale, grand groupe des enfants et des jeunes des Nations Unies</b></li> </ul>